



PROTCOLE DE REPRISE ACTIVITE - PHASE 2



RYTHME DE REPRISE DE LA PRATIQUE DU TENNIS ET DU PARATENNIS ET ACTIVITÉS PROPOSÉES EN FONCTION DES PUBLICS CONCERNÉS

La période de sortie de confinement qui s'est écoulée depuis le 11 mai dernier a permis la reprise du tennis et du paratennis en simple et sur les 3 courts extérieurs, dans le respect d'un strict protocole sanitaire général et spécifique à cette discipline, validé par la ville de Quimper. Le dé-confinement devrait se dérouler en plusieurs phases selon un principe de progressivité. La **phase 2** qui s'ouvre le 2 juin, est caractérisée par le maintien des exigences sanitaires précédemment établies.

A compter du **11 juin 2020**, les principes généraux sont donc les suivants

- La pratique du tennis et paratennis est autorisée en extérieur (courts 7,8 et 9) et **en intérieur (courts 1 à 6)**. Elle sera possible en double dans le respect permanent des gestes barrières et la règle de la distanciation physique.
- La pratique du tennis concerne tous les joueuses et joueurs (enfants et adultes) pour du jeu libre en simple dans le cadre d'une pratique « loisir »
- Les **cours collectifs de tennis et paratennis, ainsi que l'école de tennis** sont autorisés dans une limite de 6 pratiquants et 1 enseignant par court

MESURES GÉNÉRALES ET PRÉALABLES À TOUTE REPRISE D'ACTIVITÉ

Afin de sécuriser la pratique « libre » du tennis et du paratennis (en phase 2) dans les clubs, les mesures du précédent protocole toujours en vigueur **sont enrichies avec de nouvelles dispositions indiquées ci-dessous.**

Conditions juridiques de reprise de l'activité

- Chaque adhérent qui souhaite reprendre la pratique du tennis dans le club doit, au préalable, prendre connaissance des conditions de cette reprise. **Le formulaire « attestation », mis en PJ, doit être signé, retourné avant la première réservation** ; idéalement, eu égard aux circonstances sanitaires : impression du formulaire, signature, scan puis envoi au club (contact@tcquimper.fr).
- Pour les mineurs, un engagement des parents et/ou responsables légaux est nécessaire (cf document « attestation »).
- Les référents Covid 19 au sein du club pour veiller au respect des règles et vous renseigner utilement sont
 - Olivier TETARD, président TC Quimper, presidence@tcquimper.fr
 - Cécile PITUSSI, assistante de club, contact@tcquimper.fr

Conditions sanitaires de reprise de l'activité :

- En toutes circonstances, la règle de distanciation minimum de 2 mètres entre personnes doit être respectée
- Le nettoyage complet des courts extérieurs et intérieurs sera conjointement effectué par les services de la ville et le club avant leur réouverture.
- Les bancs et chaises d'arbitre seront retirés des courts intérieurs avant leur réouverture (même procédure que pour les courts extérieurs)
- Une désinfection des principaux points de contacts sera réalisée au moins une fois par jour par le club.
- La préservation du bon état sanitaire doit également être comprise comme relevant d'un acte de civisme et de responsabilité partagée par l'ensemble des membres, et non pas seulement reposer sur la seule responsabilité des dirigeants. Chacune et chacun veillera donc à contribuer au bon entretien du club.

- Avant chaque phase de réservations, le club
 - mettra à la disposition des joueuses et joueurs à l'entrée du club et sur chaque court : un distributeur de gel hydro-alcoolique, un produit détergent-désinfectant, du papier jetable et une poubelle avec un sac en plastique (nettoyage de la bande du filet avant de quitter le court).
 - bloquera les portes des terrains de telle sorte qu'elles restent constamment ouvertes.
 - équipera le personnel d'accueil de masques
 - s'assurera que les gestes barrières et les recommandations générales aux joueuses et joueurs sont affichés aux entrées des courts et sur la porte d'entrée
- **Les vestiaires, les douches ne sont pas accessibles. Il en est de même pour les sanitaires et points d'eau (excepté dans le cadre du lavage des mains pour l'école de tennis, voir plus bas).**
- **Le club house n'est accessible qu'aux personnes dûment autorisées par le club.**
- **Le bar restera fermé jusqu'à nouvel ordre.**
- Seuls les deux bureaux des salariés seront ouverts et leur accès fortement limité, dans le respect de la distanciation physique.
- Seuls les joueurs accèdent au court. **Aucun accompagnateur n'est autorisé sur le terrain.** Il est recommandé de ne pas rester regarder aux abords du court afin de respecter le principe de non regroupement de personnes.
- **Le port du masque est obligatoire pour toute personne présente dans le club en dehors des joueurs sur le terrain.**

RÈGLES DE REPRISSE DE LA PRATIQUE « LOISIR » DU TENNIS ET DU PARATENNIS

Modalités de réservation

- **L'accès aux courts ne sera possible qu'en présence d'un salarié ou représentant du club** qui veillera à vous accompagner durant cette reprise d'activité, conformément au protocole sanitaire. Les créneaux d'accès, de fait plus limités, sont donc les suivants (hors jours fériés, club fermé)
 - Lundi 15h30 – 19h30
 - Mardi, jeudi et vendredi 10h30 - 12h30 et 15h30 – **21h30**
 - Mercredi 10h30 - 12h30 et 13h30 - **21h30**
 - Samedi 9h30 -12h30 et 13h30-18h30
- La réservation des courts s'effectue en ligne, via Ten'Up (<https://tenup.fft.fr/>), ou par téléphone (02/98/90/42/66) afin d'éviter tout contact avec le personnel d'accueil et pour permettre un traçage ultérieur en cas de nécessité.
- **Les locations horaires « tennis » sont permises**
- **Annulation du principe de « réservation seulement 48 heures après la précédente », instaurée lors de la phase 1 (retour à la normale)**

Modalités d'accès aux courts

- Les joueuses et les joueurs doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...).
- Il est demandé de respecter les consignes de parking devant le club (mise en conformité par la Ville de Quimper)
- Pour éviter tout regroupement et les croisements des joueurs sur le terrain, **il est demandé à chacun de n'entrer sur le court qu'à l'heure précise du début de réservation et de quitter le court au moins 5 minutes avant la fin de l'heure réservée** (soit 55 minutes sur le court au maximum).
- En ce qui concerne l'accès aux courts intérieurs, afin de respecter la distanciation physique, un sens de circulation est mis en place : **entrée par le hall d'accueil du club MAIS sortie par la sortie de secours du court. Un traçage au sol sera mis en place**
- Il est demandé d'utiliser des balles marquées de couleurs différentes pour chaque joueuse ou joueur, à raison de 4 maximum par personne.
- Prévoir de ne pas avoir accès aux vestiaires et sanitaires (tenue, eau, ...)
- Avant de quitter le court, s'assurer de ne rien avoir oublié (matériel, balles, textile... et déchets)

Modalités de l'accès au mur

- Le mur, n'étant pas placé sous la responsabilité du TC Quimper, il convient, à chaque utilisateur, de se référer aux directives de la Ville de Quimper (voir affichage)

Modalités de pratique :

- Attention, c'est une reprise de l'activité tennis ! Veiller à bien mesurer ses efforts physiques

RÈGLES DE REPRISE DE L'ÉCOLE DE TENNIS

Contrairement à la phase 1, les cours collectifs peuvent être menés, à raison de 6 élèves maximum par court (4 en activité, 2 en observation). Ce taux peut engendrer des modifications dans le planning, notamment le samedi matin.

Durant le cours, l'élève

- ne doit pas ramasser les balles avec les mains. Seul l'enseignant est habilité à le faire. L'élève lui renvoie alors les balles avec la raquette ou le pied
- ne doit pas toucher au matériel pédagogique
- utilise un gel hydro-alcoolique sur le terrain. Le lavage des mains avant et après le jeu est obligatoire

Durant le cours, l'enseignant

- doit rappeler les consignes sanitaires en début et tout au long de la séance quand cela est nécessaire
- adapte les contenus pédagogiques en lien avec le protocole sanitaire
- porte masque ou visière
- se lave les mains ou utilise un gel hydro-alcoolique après chaque cours.

Organisation type de l'école de tennis galaxie (4 à 12 ans)

1. L'accès aux courts se fera directement depuis la porte « secours » du terrain (voir plan), pas d'accès par le club-house afin d'éviter tout croisement et de ne pas encombrer les lieux
2. L'enseignant accompagne le groupe à un point d'eau pour le premier lavage des mains
3. Activité dans le respect du protocole sanitaire
4. Arrêt de la pratique 10 minutes avant la fin du cours pour lavage des mains
5. Remise des enfants à la porte « secours » du court, 5 minutes avant la fin du cours

